Docusign Envelope ID: 994C4E73-98B4-8D1B-8144-9F4749D0C640

ABC CONSEIL DE L'ENTREPRISE
Société par actions simplifiée
au capital de 175 000 euros
Siège social : 13-19 avenue Charles Regazzoni
17200 ROYAN
421 313 032 RCS ROYAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin
À 18 heures 30,

La société COGEP, Société anonyme au capital de 19 406 480 euros, ayant son siège social au 2658 Route d'Orléans 18230 Saint-Doulchard, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 400 833 596 RCS BOURGES, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Vincent VAUTIER,

Actionnaire Unique de la société ABC CONSEIL DE L'ENTREPRISE,

A pris les décisions suivantes :

- Démission du Président et nomination d'un nouveau Président ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Actionnaire Unique constate la démission à effet de ce jour, de **Monsieur Arnaud BROUARD** de son mandat de Président de la société.

En conséquence, afin de pourvoir à son remplacement, l'Actionnaire Unique décide de nommer Président de la Société, à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires :

Monsieur Vincent VAUTIER
Né à PARIS 14^{E}, le 25 mai 1963
De nationalité française

Monsieur Vincent VAUTIER, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, le Président est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le mandat de Président de la société ne donnera pas lieu à rémunération.

Docusign Envelope ID: 994C4E73-98B4-8D1B-8144-9F4749D0C640

DEUXIEME DÉCISION

L'Actionnaire Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires :

Monsieur Mathieu STENGER,
Né à STRASBOURG (67000), le 29 septembre 1978,
De nationalité française

Monsieur Mathieu STENGER, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, le Directeur Général est nommé pour la durée des fonctions du Président et exerce, à l'égard des tiers, les mêmes pouvoirs que celui-ci.

Ce mandat ne donnera pas lieu à rémunération.

TROISIEME DÉCISION

L'Actionnaire Unique décide de fixer la date de clôture de l'exercice social au 31 août, et ce à compter de l'exercice en cours, ouvert le 1er octobre 2025 et qui sera clos le 31 août 2026, de telle sorte que cet exercice aura une durée exceptionnelle de 11 mois.

En conséquence, l'article 6 est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 6 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er septembre et se termine le 31 août de chaque année. »

QUATRIEME DÉCISION

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Actionnaire Unique.

La société COGEP
Monsieur Vincent VAUTIER

Signé par :
Vincent VAUTIER
06768DB0E643417...

Monsieur Vincent VAUTIER
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Signé par :
Vincent VAUTIER
06768DB0E643417...

Monsieur Mathieu STENGER
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Signé par :
Mathieu Stenger
CF37E070B2084CE...